



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ail

Question écrite n° 26287

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs d'ail de la Haute-Garonne. Malgré la clause de sauvegarde (obtenue laborieusement en 1988), le bilan de la campagne de commercialisation se révèle catastrophique. Aussi, il est nécessaire de mieux prendre en compte la situation de ces producteurs au regard des contingences européennes. Le marché de l'ail fait l'objet d'une âpre concurrence de pays extérieurs à l'Union européenne. Il apparaît nécessaire de doter ce marché des mécanismes permettant à nos producteurs d'être concurrentiels. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'il est prêt à prendre afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

Le secteur de l'ail, qui est soumis à une forte concurrence internationale, reste toutefois compétitif comme le montre la progression de 7 % de nos exportations en 1998. La France est intervenue auprès de la Commission européenne pour qu'elle instaure des mesures de sauvegarde. Celle-ci vient de réserver une suite favorable à cette requête et a adopté un règlement qui renouvelle, pour la prochaine campagne, le dispositif de sauvegarde vis-à-vis de la Chine. Cette mesure établit un contingent mensuel d'importation de 1 000 tonnes du 1er juin 1999 au 31 mai 2000. La mise en oeuvre de cette clause de sauvegarde permettra de conforter l'action des pouvoirs publics en faveur des producteurs d'ail dont l'activité économique est essentielle pour assurer la vitalité de nombreuses régions rurales du sud de la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26287

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1313

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4103